



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>4002</b>	De <b>M. Luc Geismar</b> ( Démocrate (MoDem et Indépendants) - Loire-Atlantique )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Transition énergétique		<b>Ministère attributaire</b> > Industrie et énergie
<b>Rubrique</b> >hôtellerie et restauration	<b>Tête d'analyse</b> >La restauration hors domicile confrontée à la crise énergétique	<b>Analyse</b> > La restauration hors domicile confrontée à la crise énergétique.
Question publiée au JO le : <b>13/12/2022</b> Date de changement d'attribution : <b>11/06/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Luc Geismar attire l'attention de Mme la ministre de la transition énergétique sur les inquiétudes soulevées par le secteur de la restauration hors domicile, qui s'appuie sur un réseau d'entrepôts sous température dirigée et qui est donc astreinte au respect de la chaîne du froid. La continuité d'une telle activité et du secteur tout entier, qui assure la livraison de repas dans les Ehpad, hôpitaux, établissements scolaires et prisons notamment, est tributaire d'un accès sécurisé et à coût raisonnable du réseau de fourniture d'énergie. Afin de s'assurer de la pérennité du secteur, M. le député demande à Mme la ministre si elle pourrait faire acter le caractère essentiel de l'activité de restauration hors domicile, afin de la rendre éligible au bouclier tarifaire énergétique. Aussi, il semble indispensable de préserver le secteur des délestages envisagés, qui risquent d'impacter fortement le fonctionnement des divers services publics évoqués précédemment. Il souhaite savoir s'il serait possible du moins de veiller à ce qu'un délai de prévenance de 48 h soit assuré en cas de coupure.